

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue à huis clos le 7 juin 2021 à 20h00 à la salle du conseil située au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine, conformément aux directives du ministre de la Santé et des Services sociaux.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère;
Simon DUFAULT,	conseiller;
Gilbert GRENIER,	conseiller;
Francine TREMBLAY,	conseillère;

Étaient absents :

Serge CHABOT,	conseiller;
Alain CLÉMENT,	conseiller;

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD,	directrice générale et secrétaire-trésorière
Jacques LECLAIR,	directeur du service des incendies
Daniel RICHARD	inspecteur municipal adjoint

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance du conseil ouverte à 20h00.

1.1 Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, une période de questions doit être accordée au public. Compte tenu de la pandémie qui sévit actuellement et que le Conseil municipal siège à huis clos, il n'y aura donc pas de période de questions au public. Toutefois, les citoyens ont été invités à transmettre leur demande par courriel. Aucune demande n'a été reçue.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

149-06-2021 **2.1 Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juin 2021

En Conséquence,

Il est proposé par Mme Francine Brasseur,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- 10.1 Offres d'achat
- 10.2 Affichage Maché public
- 10.3 Résolution FQM – Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique
- 10.4 Fonds région et ruralité

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

150-06-2021 **2.2 Adoption du ou des procès-verbaux**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021 et qu'il s'en déclare satisfait;

En Conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Adoptée à l'unanimité

151-06-2021 **2.3 Adoption des comptes**

Attendu qu' une liste des comptes payés et à payer, ainsi qu'une liste des salaires payés sont présentées au conseil municipal;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la liste des comptes payés et à payer, ainsi que des salaires payés qui sont été présentées lors de la présente séance :

Comptes payés	13 060,75 \$	C2100178 à C2100189
	7 297,12 \$	L2100040 à L2100052
	535,27 \$	V0300421
Comptes à payer	82 500,71 \$	C2100190 à C2100209
	5 102,33 \$	L2100053 à L2100056
Salaires payés	8 595,57 \$	D2100141 à D2100152

Adoptée à l'unanimité

152-06-2021 **2.4 Transferts budgétaires**

Attendu qu' il y a lieu de procéder aux transferts budgétaires afin d'assurer un suivi des variations budgétaires des dépenses, des revenus et des engagements, conformément au Règlement no 288-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2021 telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité

2.5 Rapports budgétaires et suivi du surplus

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les rapports budgétaires et le rapport de suivi du surplus pour le mois de mai 2021 aux membres du conseil.

2.6 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 330-2018 sur la gestion contractuelle

M. Simon Dufault, par la présente :

- Donne avis de motion, qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement no 345-2021 modifiant le règlement no 330-2018 sur la gestion contractuelle.
- Dépose, conformément à l’article 445 du *Code municipal du Québec* le projet du règlement numéro 345-2021 intitulé Règlement modifiant le règlement no 330-2018 sur la gestion contractuelle.

Ce règlement aura pour objet de modifier les règles relatives à l’achat local pour prévoir des règles visant à favoriser les biens et services québécois et les fournisseurs, assureurs et entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Il aura également pour objet de modifier les montants de dépenses pour les contrats pouvant être conclus de gré à gré.

2.7 Avis de motion – Règlement remplaçant le règlement 288-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et une délégation de certains pouvoirs du conseil

M. Gilbert Grenier, par la présente :

- Donne avis de motion, qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement no 346-2021 modifiant le règlement no 288-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et une délégation de certains pouvoirs du conseil
- Dépose, conformément à l’article 445 du *Code municipal du Québec* le projet du règlement numéro 346-2021 intitulé Règlement no 346-2021 modifiant le règlement no 288-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et une délégation de certains pouvoirs du conseil

Ce règlement aura pour objet de remplacer le règlement existant afin de l’alléger et de retirer les autorisations données par le règlement au maire.

153-06-2021 **2.8 Charte municipale pour la protection de l’enfant**

Attendu que les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu’elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l’égard des enfants;

Attendu que la municipalité de Fortierville lance l’appel à toutes les municipalités du Québec afin qu’elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu’elles s’engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente Charte municipale pour la protection de l’enfant;

Attendu qu' une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

Attendu qu' une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

Attendu qu' une municipalité bienveillante poste des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

Attendu qu' une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Tremblay,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine adopte la Charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engage à :

- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

Adoptée à l'unanimité

154-06-2021 **2.9 Nomination des vérificateurs externes**

Attendu qu' en vertu des dispositions de l'article 966 du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe;

Attendu qu' il y a lieu de reconduire, pour l'exercice financier 2021, le mandat de la firme qui a procédé à la vérification de l'exercice précédent;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine nomme la firme FBL S.E.N.C.R.L. à titre de vérificateur externe pour l'exercice financier 2021.

Adoptée à l'unanimité

155-06-2021 **2.10 Liste des dossiers à détruire (déclassement)**

Attendu que Mme Maryse Deslandes, archiviste, a effectué le déclassement des documents produits, déposés et conservés dans le bureau de la municipalité;

Attendu que Mme Maryse Deslandes a produit la liste des dossiers à détruire et l'a remis à la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Attendu que l'article 199 du *Code municipal du Québec* stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession de ces archives qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise Mme Heidi Bédard, directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la destruction des dossiers inscrits dans la liste des dossiers à détruire transmise par l'archiviste.

Adoptée à l'unanimité

156-06-2021 **2.11 Paiement des vacances 2019**

Attendu que le cumul 2019 pour les vacances versées en 2020 n'a pas été déboursé;

Attendu qu'il y a lieu de verser ces sommes dues aux employés et pompiers, mais que ces montants n'ont pas été prévus aux prévisions budgétaires 2021;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Tremblay,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise le versement du cumul 2019 pour les vacances 2020 qui n'ont pas été déboursées.

Que les sommes soient prises à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

157-06-2021 **2.12 Rapport des faits saillants**

Attendu que Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Attendu qu'il y a lieu que le conseil détermine les modalités de diffusion du rapport des faits saillants;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal demande que le rapport des faits saillants soit expédié par média-poste sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

158-06-2021 **2.13 Dépôt du rapport financier corrigé**

Attendu qu' une erreur a été constatée au rapport financier et qu'une correction a été exigée par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation;

Attendu que Conformément à l'article 176.2.1 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier doit déposer tout rapport corrigé à la prochaine séance ordinaire du conseil;

Attendu que conformément au même article, un avis public a été publié en temps opportun;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport financier 2021 modifié.

Adoptée à l'unanimité

159-06-2021 **2.14 Nomination du représentant au comité des Loisirs**

Attendu que Monsieur Alain Clément a démissionné à titre de président et membre du comité des Loisirs de Sainte-Christine;

Attendu qu' il y a lieu de retirer la nomination de M. Clément à titre de conseiller représentant au comité des Loisirs de Sainte-Christine;

Attendu que Mme Francine Tremblay est également nommée à titre de conseillère représentante au comité des Loisirs de Sainte-Christine;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que Mme Francine Tremblay soit nommée à titre de seule conseillère représentante sur le comité des loisirs de Sainte-Christine au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

160-06-2021 **2.15 Proposition de sujet à l'assemblée générale de la Fédération québécoise des municipalités**

Attendu que les paragraphes a) et d) de l'article 2 de la *Loi sur les ingénieurs* avant l'entrée en vigueur de sa nouvelle version adoptée le 24 septembre 2020, stipulait que les travaux suivants constituaient, entre autres, le champ de pratique exclusif de l'ingénieur :

- a) Les chemins de fer, les voies publiques, les aéroports, les ponts, les viaducs, les tunnels et les installations

reliées à un système de transport, dont le coût excède 3 000 \$;

- d) Les travaux d'aqueduc, d'égout, de filtration, d'épuration, de disposition des déchets ou autres travaux du domaine du génie municipal dont le coût excède 1 000 \$;

Attendu que l'article 2 de la *Loi sur les ingénieurs* avait été adopté en 1964 et n'avait pas fait l'objet d'une révision depuis 1973 et que les coûts maximaux des travaux étaient considérés comme étant insuffisants par plusieurs municipalités au Québec;

Attendu que plusieurs municipalités au Québec réclamaient une augmentation des seuils indiqués aux paragraphes a) et d) de l'article 2;

Attendu que les nouvelles dispositions de la *Loi sur les ingénieurs* adoptée le 24 septembre 2020 obligent maintenant les municipalités, lorsque vient le temps de réaliser des ouvrages d'ingénierie au niveau des ponceaux, à respecter quatre (4) exigences afin d'être exclues de l'application de l'article 3 de ladite *Loi*;

Attendu que les ponceaux qui satisfont aux exigences suivantes sont exclus de l'application de l'article 3 de la *Loi* :

- Situés en milieu agricole ou en territoire forestier du domaine privé;
- Ne sont pas situés sur un chemin ouvert à la circulation publique des véhicules routiers ou sur tout autre terrain où ces véhicules sont autorisés à circuler;
- Superficie du bassin versant en amont de leur localisation est inférieure à 100 hectares;
- Largeur du conduit est égale ou inférieure à 1,2 mètre ou, s'ils en ont plusieurs, la largeur cumulée n'excède pas 1,2 mètre.

Autrement, une municipalité doit faire appel à un ingénieur pour la préparation des plans et devis.

Attendu qu'il est selon le conseil municipal, impossible de satisfaire aux quatre exigences mentionnées à la *Loi sur les ingénieurs*, ce qui exige aux municipalités d'obtenir des plans d'ingénierie pour tous les types de travaux à effectuer sur leur territoire, peu importe l'ampleur du chantier;

Attendu qu'il est devenu difficile de trouver un ingénieur pour la conception des plans et devis et la surveillance en vue de réaliser des travaux de petite, moyenne ou grande envergure;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de Sainte-Christine demande la révision des nouvelles dispositions de la Loi sur les ingénieurs qu'elle juge abusives.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités afin qu'elle soit traitée lors de son assemblée générale annuelle.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Acton afin d'obtenir un appui.

Adoptée à l'unanimité

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Compte rendu du directeur du service des incendies

Le directeur du service des incendies, M. Jacques Leclair, fait un compte rendu des activités du Service incendie de la Municipalité de Sainte-Christine.

161-06-2021 **3.2 Tarification horaire Premiers répondants**

Le conseiller municipal, M. Simon Dufaut déclare être en conflit avec le présent point et souhaite se retirer des discussions et du vote puisqu'il est premier répondant.

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a procédé à la mise en place d'un service de premiers répondants;

Attendu qu'il y a lieu d'établir le taux horaire donné à un premier répondant lors d'une formation et d'une intervention;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les taux horaires à verser lors d'une formation, pratique ou d'une intervention d'un premier répondant soit établit au même taux que pour un pompier lors de l'une de ses mêmes activités.

Que le directeur du service incendie reçoive le même taux lors d'une activité de premier répondant que lors d'une activité de pompier.

Qu'un minimum de 3 heures soit alloué lors d'une intervention.

Adoptée à l'unanimité

4. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

4.1 Compte rendu de l'inspecteur municipal

Monsieur Daniel Richard, inspecteur municipal adjoint fait un compte rendu des activités du département de la voirie de la Municipalité de Sainte-Christine.

162-06-2021 **4.1.1 Entretien de la génératrice**

Attendu que les élus acceptent d'ajouter le présent point à l'ordre du jour;

Attendu qu'un test a été réalisé sur la génératrice, mais que le voltmètre ne fonctionne plus;

Attendu que la génératrice nécessite un entretien;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise le département de la voirie à faire effectuer l'entretien de la génératrice chez Groupe Maska de Saint-Hyacinthe.

Que les sommes déboursées pour l'entretien de la génératrice soient prises au surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

163-06-2021 4.2 Entretien du 8^e Rang

Attendu qu'il y a lieu de procéder à l'entretien du 8^e Rang par l'ajout de pierre et le nettoyage de fossé sur moins de 500 mètres;

Attendu qu'une soumission a été demandée à Excavation L.G. à cet effet;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal octroie le contrat pour l'ajout de pierre (incluant l'étendage et le compactage), de galet, ainsi que le nettoyage de fossé à Excavation L.G. Inc. au coût de 35 184,80 \$, taxes en sus.

Que les travaux soient autorisés conditionnellement à la concrétisation du projet de porcherie.

Que les sommes soient prises au fonds des carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité

4.3 Suivi à la demande au Ministère des Transports – Réfection du chemin de Béthel

Un courriel en suivi à la demande par résolution adoptée par le conseil municipal pour la réfection complète du chemin de Béthel a été reçu.

Le Ministère des Transports du Québec, en fonction des données recueillies, nous informe qu'un projet d'asphaltage pour le chemin Béthel est inscrit à la banque des besoins du Ministère pour réalisation. Cependant, ils ne peuvent nous confirmer une date de réalisation des travaux, ceux-ci devant être priorisés en fonction des nombreux autres besoins du territoire et des disponibilités budgétaires.

Le Ministère nous informe également qu'une correspondance l'année précédant le début des travaux serait reçue par la Municipalité afin qu'ils puissent coordonner leurs interventions respectives, le cas échéant.

164-06-2021 4.4 **Frein moteur**

- Attendu que les nuisances sonores occasionnées par la circulation des véhicules lourds et particulièrement celles associées à l'utilisation du frein moteur peuvent porter atteinte à la qualité de vie des citoyens;
- Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine avait posé des pancartes visant l'interdiction du frein moteur, mais que celles-ci ont été retirées par le MTQ puisque les freins moteur sont un équipement de sécurité et que l'application d'une telle interdiction est difficilement applicable;
- Attendu que des panneaux de sensibilisation au bruit routier peuvent être installés sur le réseau du Ministère à la demande d'une municipalité;
- Attendu qu' une municipalité doit soumettre une demande à la direction générale territoriale, qui en fera l'analyse;
- Attendu que si la demande est acceptée, le Ministère assurera l'installation et assumera les coûts d'impression;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de Sainte-Christine demande à la direction générale territoriale de la Montérégie de procéder à l'analyse pour l'installation et l'impression de deux panneaux de sensibilisation au bruit routier qui seraient installées sur la route du Village, près de la Route 116, en direction du village de Sainte-Christine et sur le chemin de Béthanie, également en direction du village.

Adoptée à l'unanimité

4.5 **Avis de motion – Règlement relatif à l'aménagement des entrées privées et à la fermeture des fossés de chemin et abrogeant le règlement no 187 décrétant la politique des ponceaux d'entrées privées**

M. Gilbert Grenier, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement no 347-2021 relatif à l'aménagement des entrées privées et à la fermeture des fossés de chemin et abrogeant le règlement no 187 décrétant la politique des ponceaux d'entrées privées
- Dépose, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* le projet du règlement numéro 347-2021 intitulé Règlement relatif à l'aménagement des entrées privées et à la fermeture des fossés de chemin et abrogeant le règlement no 187 décrétant la politique des ponceaux d'entrées privées
- Ce règlement aura pour objet d'abroger le règlement no 187 décrétant la politique des ponceaux d'entrées privées jugée désuète

et d'adopter un nouveau règlement afin d'établir des normes concernant l'aménagement des entrées privées et la fermeture des fossés de chemins.

165-06-2021 **4.6 Rechargement du 4^e Rang – octroi du contrat**

Attendu qu' il y a lieu de procéder au rechargement du 4^e Rang;

Attendu qu' une soumission a été demande à Excavation L.G. à cet effet;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Tremblay,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal octroie un contrat de gré à gré pour le rechargement du 4^e Rang à Excavation L.G. Inc au coût de 85 918,00 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

166-06-2021 **4.7 Heures de l'inspecteur municipal adjoint**

Attendu qu' avec le nombre de projets en cours, il y a lieu de réviser le nombre d'heures effectué par l'inspecteur municipal adjoint pour la saison estivale;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal augmente le nombre d'heures effectué par semaine par l'inspecteur municipal adjoint jusqu'à 40 heures par semaine à compter de maintenant jusqu'au 30 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

167-06-2021 **4.8 Travaux sur les chemins de gravier – fonds des carrières et sablières**

Attendu qu' une tournée des chemins a été effectuée le 17 novembre 2020 afin d'évaluer les travaux à exécuter au cours de l'année 2021;

Attendu qu' une nouvelle tournée a été effectuée au printemps 2021;

Attendu que les sommes versées au fonds local des carrières et sablières doivent être utilisées à la réfection ou à l'entretien des voies publiques municipales par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable ou à des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances;

Attendu que tous les chemins visés par les travaux à effectuer par la tournée des chemins sont susceptibles d'être utilisés par la circulation provenant des carrières et sablières;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le montant déboursé pour l'achat de gravier et l'épandage servant à l'entretien des chemins, soit environ 600 tonnes, provient du fonds des carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Compte rendu de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Aucun compte rendu n'est effectué.

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Compte rendu du comité MADA

Mme Francine Tremblay, élue responsable du dossier MADA, fait un compte rendu de l'évolution de la nouvelle démarche MADA.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Résultat de la consultation écrite concernant le projet de règlement no 343-2020 remplaçant le règlement no 179 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme

Conformément à la loi, ainsi qu'aux décrets ministériels, la Municipalité de Sainte-Christine a procédé à une consultation écrite en lien avec le règlement no 343-2021 remplaçant le règlement no 179 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.

À la suite de cette consultation écrite, aucune question, observation ou commentaire n'a été reçu.

168-06-2021 7.2 Adoption du règlement no 343-2021 remplaçant le règlement no 179 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme

Attendu qu' en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités locales peuvent adopter un règlement sur les dérogations mineures à certaines dispositions des règlements de zonage et de lotissement;

Attendu qu' un comité consultatif d'urbanisme a été préalablement constitué conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine a adopté, le 3 mai 1993 le règlement no 179 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme »;

Attendu que le Conseil désire remplacer ledit règlement par un nouveau plus actuel;

Attendu qu' un avis de motion a été donné par Mme Francine Tremblay lors d'une séance du conseil tenu le 6 avril 2021;

Attendu que Mme Francine Tremblay a déposé le projet dudit règlement;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Tremblay,
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le règlement intitulé « Règlement no 343-2021 remplaçant le règlement no 179 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ».

Adoptée à l'unanimité

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Compte rendu du comité des loisirs et du soccer mineur

Mme Francine Tremblay, élue responsable nommée sur le comité des loisirs, fait un compte rendu du dossier en lien avec les loisirs.

M. Simon Dufault, responsable du soccer mineur, fait un compte rendu du dossier en lien avec le soccer.

169-06-2021 **8.2 Renouvellement carte artificier – Serge Chabot**

Attendu que M. Serge Chabot est l'artificier en charge des feux d'artifice lors d'évènements à la Municipalité;

Attendu que M. Serge Chabot doit effectuer le renouvellement de sa carte d'artificier;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine paie le renouvellement du certificat d'utilisation de pièces pyrotechniques à M. Serge Chabot au montant de 102,00 \$.

Adoptée à l'unanimité

170-06-2021 **8.3 Évènement « Des tournesols plein les yeux »**

Attendu que les Huiles Champy ont déménagé leurs installations dans notre municipalité au 50, chemin de Béthanie;

Attendu que l'entreprise prévoit réaliser son premier événement ouvert au public du 30 juillet au 8 août prochain;

Attendu que l'entreprise offre une visibilité (site web, publications papier, médias sociaux et possibilité pour la Municipalité de mettre une affiche sur le site en échange de notre contribution pour combler quelques-uns de leurs besoins qui restent à être comblés;

Attendu qu' il s'agit d'un événement qui pourra très certainement attirer du tourisme à notre municipalité et ainsi la faire connaître davantage;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte d'effectuer le prêt d'équipements suivants en change de la visibilité proposée :

- Prêt de bacs d'ordures et de recyclage;
- Dossards orange (prêtés par un élu municipal);
- Utilisation du stationnement du centre communautaire la fin de semaine seulement puisque celui-ci est utilisé en semaine par le camp de jour;
- Permission d'affichage de l'événement sur le babillard du Centre Municipal et de l'hôtel de ville;
- Prêt de chaises de métal, au besoin.

Que le conseil municipal informe l'entreprise de s'adresser au Ministère des Transports du Québec concernant l'installation de signalisation routière puisque le chemin est sous sa responsabilité.

Adoptée à l'unanimité

171-06-2021 **8.4 Autorisation d'achat des équipements – projet PRIMADA**

Attendu que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a informé la Municipalité de Sainte-Christine, dans sa lettre du 5 mai 2021, que le projet d'installation de mobilier urbain est admissible à une aide financière de 16 640 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 20 800 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

Attendu que lors du dépôt du projet, des soumissions avaient déjà été demandées pour l'achat du mobilier urbain et pour l'aménagement paysager;

Attendu que des soumissions mises à jour ont été reçues;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Tremblay,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Heidi Bédard, à procéder à la commande des divers équipements en lien avec le projet.

Adoptée à l'unanimité

172-06-2021 **8.5 Remboursement de la ligneuse pour le soccer mineur**

Le conseiller municipal, M. Simon Dufault déclare être en conflit avec le présent point et souhaite se retirer des discussions et du vote puisqu'il a déboursé personnellement l'achat de la ligneuse pour le soccer mineur.

Attendu que M. Simon Dufault a procédé à l'achat d'une nouvelle ligneuse pour le soccer mineur puisque l'ancienne était brisée;

Attendu que M. Simon Dufault a déboursé personnellement l'achat de la ligneuse;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine rembourse la facture d'achat de la ligneuse pour le soccer mineur au montant de 2776,64 \$, taxes incluses, à M. Simon Dufault.

Que les sommes proviennent du surplus accumulé non affecté.

Que la ligneuse demeure la propriété de la Municipalité de Sainte-Christine.

Adoptée à l'unanimité

9. CORRESPONDANCE

173-06-2021 **9.1 Demande de soutien financier - Fadoq**

Attendu que le Club Fadoq de Sainte-Christine demande un soutien financier pour le maintien et la reprise de leurs activités dans la municipalité;

Attendu que la Municipalité avait prévu une somme à titre d'aide financière destinée au Club Fadoq de Sainte-Christine;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine accorde un montant de 250 \$ à titre de soutien financier au Club Fadoq de Sainte-Christine.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Lettre de remerciement de la famille Lapointe

Une correspondance de la part de la Famille Lapointe et de M. Serge Deshaies a été reçue afin de remercier la Municipalité d'avoir souligné le centenaire de Mme Marie-Anne Berthiaume-Lapointe.

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.1 Offres d'achat

À la suite des informations reçues aujourd'hui en lien avec la demande des élus municipaux, il a lieu de reporter le présent point à une réunion ultérieure puisque le dossier est plus complexe que nous le croyions.

174-06-2021 **10.2 Affichage du Marché public**

Attendu que le Marché d'ici Ste-Christine souhaite poser des panneaux-réclame à différents endroits sur le territoire de la Municipalité;

Attendu que l'article 11.5 du règlement de zonage mentionne que seuls les panneaux-réclame installés par la municipalité ou un autre organisme public sont autorisés;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Tremblay,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine autorise le Marché d'ici Ste-Christine à poser des panneaux-réclame à différents endroits sur le territoire de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

175-06-2021 **10.3 Résolution FQM - Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique**

Attendu la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

Attendu les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

Attendu le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

Attendu l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

Que la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

Que la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du

Canada, à Mme Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

Adoptée à l'unanimité

10.4 Fonds région et ruralité

Mme Francine Tremblay mentionne un article dans la Pensée de Bagot concernant une rencontre d'information qui se tiendra le 10 juin 2021 à 10h00 concernant le Fonds région et ruralité. Un projet pourrait être déposé en lien avec le projet de microculture qui fera partie de notre projet de développement domiciliaire.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, une période de questions doit-être accordée au public. Compte tenu de la pandémie qui sévit actuellement et que le Conseil municipal siège à huis clos, il n'y aura donc pas de période de questions au public. Toutefois, les citoyens ont été invités à transmettre leur demande par courriel. Aucune demande n'a été reçue.

176-06-2021 12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Francine Brasseur,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Et résolu que la séance soit levée à 21h49.

Adoptée à l'unanimité

Heidi Bédard,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Jean-Marc Ménard,
Maire